



Plateforme de coordination et d'orientation
Troubles du neurodéveloppement 0-6 ans
Bouches du Rhône Nord

Prestations forfait

MISE A JOUR JUILLET 2022 (INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE MAI 2022)

Médecin traitant

- ▶ Rôle majeur dans le dispositif
 - ▶ Peut adresser à un niveau 2 (CAMSP...)
 - ▶ Peut adresser à la Pco pour la réalisation d'un bilan et parcours
- ▶ Consultation de repérage trouble de l'enfant (CTE) majorée 60 euros en métropole (1 fois par an)
- ▶ **Enfants TSA** peuvent avoir une cs de suivi de coordination (CES) 46 euros (1 fois par an)
- ▶ Le médecin coordonnateur de la pco fait un lien avec med traitant (accord Cat)
- ▶ Le medecin traitant est destinataire de l'ensemble des CR de bilan et participe à la synthèse

Principe

- ▶ facturation isolée bilans
- ▶ Quand PEC associée :
 - ▶ Facturation mensuelle au 1/12^{ème} de forfait (régulation du nombre cumulée de séances par période= vérification régularité)
 - ▶ Principe 35 séances de 45 minutes : organisation adaptable, respect de 26h15 mini sur 1 an
- ▶ Financement pendant 1 an
- ▶ Prolongation d'1 an supplémentaire possible (en attendant financement MDPH relais)
- ▶ Maximum 24/12^{ème} financés

MONTANT FORFAITS

(instruction interministérielle 2019)

	Bilans	PEC
Psychomotriciens ergothérapeutes	140 euros À la remise du compte rendu	113,30 euros mensuel (1360 annuel) soit 38,85 par séance en moyenne
psychologues	Bilan 1 = 120 euros Bilan 2 = 300 euros Facturation maxi= 300 euros À réception écrit	12 séances de 45 minutes = 42,75 euros par mois 35 séances de 45 min= 125 euros par mois

Bilan 1 =compétences développementales (entretien + évaluation 1 secteur cog ou socio communicatif)

En pratique = EDA/ eval mater ou mchat

Bilan 2= évaluation dev avec tests neuropsych

En pratique bilan psy complet

Cumul forfait/AEEH

- ▶ Si AEEH finance des prestations non couvertes par les forfaits : cumul possible (instruction interministérielle mai 2022)

Transport

- ▶ Déplacements des professionnels sont compris dans le forfait
- ▶ Déplacement des enfants :
 - ▶ Quand bilans réalisés dans les locaux du camps/porteur de la PCO : entente préalable avec secu possible
 - ▶ Déplacements chez libéraux non remboursables par la secu

PCO 0-6 versus 7-12

- ▶ Pour les enfants de 6 ans, les 2 livrets de repérage sont utilisables
 - ▶ 0-6 : difficultés développementales
 - ▶ 7-12 : difficultés d'apprentissage plutôt
- ▶ Principe= éviter les ruptures de parcours